



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

## Évaluation des incidences Natura 2000 des projets d'arrachage de haies

### Formulaire simplifié

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise pour votre projet d'arrachage de haies ou dans le cas contraire de demander de plus amples précisions sur certains points. Il est construit de manière à guider le porteur de projet dans la réalisation de l'évaluation des incidences de son projet d'arrachage de haies, lorsque celui-ci se situe dans un ou plusieurs sites Natura 2000. Cette évaluation reste toujours réalisée sous son entière responsabilité. Il peut apporter tout complément qu'il juge nécessaire.

Si le linéaire de haies à arracher est strictement inférieur à 10 mètres, l'impact est considéré comme négligeable ou vous n'êtes pas tenu de remplir ce formulaire.

#### Où trouver l'information ?

##### **Précisions sur la démarche :**

- auprès de la DDT de Saône-et-Loire,
- dans les documents mis en ligne sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (*Biodiversité eau paysages > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Prendre en compte Natura 2000 dans les activités*).

##### **Cartographie des sites :**

- dans l'application « Cartes interactives » de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (*Développement Aménagement durables > Connaissance des territoires > Information géographique > Cartes interactives*).

##### **Définition et localisation des enjeux, liste des espèces :**

- le document d'objectifs du site Natura 2000 concerné lorsqu'il est élaboré (mairies concernées, DDT, site internet de la DREAL),
- les formulaires standards de données et fiches pédagogiques (site internet de la DREAL : *Biodiversité eau paysage > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Connaître les sites > Les sites de Bourgogne > Tableau de bord des sites*).

##### **Éclairage sur les enjeux et assistance sur les aspects écologiques :**

- auprès de l'animateur du site Natura 2000 concerné (liste des animateurs sur le site internet de la DDT : *Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Protection de la nature et de la biodiversité > Natura 2000 > Évaluation des incidences au titre de Natura 2000 > Où trouver de l'information ?*).

## Le porteur de projet

**Nom (personne morale ou physique) :**

**N° pacage :**

**Adresse :**

**Commune :**

**Téléphone :**

**Fax :**

**Courriel :**

**Production principale de l'exploitation :**  élevage     polyculture-élevage     culture

Autre : .....

**Linéaire de haies estimé sur l'exploitation :**

**Surfaces de l'exploitation par occupation du sol :**

<b>Occupation du sol</b>	<b>Surfaces (ha) hors Natura 2000</b>	<b>Surfaces (ha) en Natura 2000</b>
<b>Surface totale de l'exploitation</b>		
Prairies et pâturages permanents et prairies temporaires de plus de 5 ans		
Prairies temporaires		
Cultures		

Identification du (ou des) site(s) Natura 2000, dans le(s)quel(s) se situe le projet :

N° site : FR 26..... Nom du site :

N° site : FR 26..... Nom du site :

N° site : FR 26..... Nom du site :

La cartographie des sites Natura 2000 est disponible sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (Cf page 1).

## Le projet

Si votre projet concerne plusieurs îlots, remplissez autant de fiches « Projet » (pages 3 à 4) que d'îlots concernés

- **Description du projet d'arrachage de haies :**.....  
.....  
.....
- **Commune :** .....
- **Référence de l'îlot et parcelle PAC :** .....
- **Linéaire total de haie à arracher :**.....
- **Type de haie à arracher :**
  - haie basse
  - haie haute avec moins de 4 arbres par 100 m
  - haie haute avec plus de 4 arbres par 100 m
- **Y a-t-il des arbres « têtards » dans la haie à arracher :**
  - oui       non
- **Y a-t-il un point d'eau (mare, cours d'eau...) à proximité de la haie :**
  - aucun dans l'îlot       à plus de 10 m de la haie       à moins de 10 m de la haie
- **La haie à arracher est-elle discontinue (interruption supérieure à 10 m) :**
  - oui       non
- **Le réseau de haies dans lequel se situe le projet vous semble :**
  - très dense (120 m/ha)       moyennement dense (90 m/ha)       peu dense (60 m/ha)
- **Concernant le réseau de haies, la haie à arracher est-elle :**
  - déconnectée du réseau       connectée par une extrémité
  - connectée par 2 extrémités
- **La haie à arracher a-t-elle un statut de protection particulier (espace boisé classé, arrêté préfectoral de remembrement, élément protégé par un document d'urbanisme, etc.) :**
  - oui (précisez) : .....       non       ne sait pas
- **Période envisagée pour l'arrachage :**
- **Quelles sont vos motivations qui justifient l'arrachage de la haie :**
  - remise en culture

- connexion entre 2 îlots
- agrandissement parcellaire
- autre : .....

Avez-vous eu un contact avec l'animateur du site Natura 2000 ou des experts (demande d'informations, discussion sur les scénarii techniques pour minimiser les incidences) ?

- oui  non

Si oui, nom de l'animateur ou de l'expert :

Quelles éventuelles préconisations avez-vous prises en compte ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Prévoyez-vous des mesures d'évitement ou de réduction des impacts écologiques de votre projet :  non  oui (précisez lesquelles) : .....

.....  
 .....

Avez-vous la possibilité d'implanter une haie en compensation :

- oui  non

Longueur de haie replantée : .....

Référence de l'îlot et de la parcelle PAC sur laquelle la haie sera replantée : .....

**À joindre au présent formulaire :**

Une ortho-photographie du registre parcellaire graphique (capture d'écran telepac par exemple) avec la localisation de votre projet (haie à arracher et haie replantée).

***NOTA BENE***

Votre projet peut relever d'autres réglementations indépendantes de Natura 2000 (code rural, code de l'urbanisme...). Il vous appartient de vérifier la conformité de votre projet avec ces réglementations.

**Règles de la politique agricole commune (PAC)**

Certaines aides versées aux agriculteurs sont soumises à des règles de conditionnalité. Dans le cadre de la règle de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales n°7 (BCAE 7) et sauf cas particulier, la suppression d'une haie est interdite, sous peine de sanctions sur les aides versées. Le déplacement des haies est possible sous certaines conditions.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à l'Unité aides directes du Service économie agricole de la DDT de Saône-et-Loire.

## Les espèces d'intérêt communautaire

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurant dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs et les autres documents disponibles pour chaque site Natura 2000 (Cf page 1). L'animateur du site concerné peut également vous aider à identifier des enjeux particuliers.

Avez-vous identifié des espèces d'intérêt communautaire dans ou à proximité de la haie à arracher :

**Faune:**       oui                       non                       ne sait pas

Si oui, la(les)quelle(s) ?

- Batraciens                       oui                       non                       ne sait pas
- Écrevisses                       oui                       non                       ne sait pas
- Chauves-souris                       oui                       non                       ne sait pas
- Oiseaux                       oui                       non                       ne sait pas
- Insectes                       oui                       non                       ne sait pas
- Reptiles                       oui                       non                       ne sait pas
- Autres                       oui                       non                       ne sait pas

.....

**Flore:**       oui                       non                       ne sait pas

Si oui, la(les)quelle(s) ?

## Les habitats d'intérêt communautaire

Avez-vous identifié des habitats d'intérêt communautaire à proximité de la haie à arracher :

oui                       non                       ne sait pas

Si oui, le(les)quel(s) ?

## Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences de son projet sur un site Natura 2000. A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 en cas de :

- destruction ou dégradation d'un habitat d'intérêt communautaire,
- destruction ou dégradation de l'habitat d'une espèce d'intérêt communautaire
- destruction d'une espèce d'intérêt communautaire ou perturbation dans la réalisation de son cycle de vie

Votre projet d'arrachage de haies est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un site Natura 2000 ?

oui : l'évaluation doit se poursuivre par un complément de dossier en concertation avec le service instructeur du projet (conformément à l'article R.414-23 du code de l'environnement).

non (justification de la conclusion) : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est à remettre au service instructeur du projet :

DDT de Saône-et-Loire – Service Environnement  
37 boulevard Henri Dunant – CS 80140  
71 040 Mâcon cedex.

A (lieu) :  
Le (date) :

Signature :